

Allocations familiales

M. MacDonald (Egmont): Je n'ai pas l'intention de parler très longtemps encore, mais il y a une ou deux autres choses que je tiens à mentionner à propos de cette question. M^{me} le ministre a certainement mis les pieds dans le plat en ce qui concerne cette disposition. Elle a encore une fois affirmé que la mesure ne modifie aucunement la loi de l'impôt sur le revenu et la façon d'établir le revenu familial. Ses arguments sont loin d'être solides. Il s'agit certainement d'un amendement à la loi de l'impôt sur le revenu. L'article 122.2 parle de façon précise du revenu des deux conjoints et du montant par lequel le revenu d'une famille dépasse \$18,000. Cela ne fait aucun doute. Madame le ministre peut prétendre le contraire si elle veut, mais ces dispositions visent clairement à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Boulanger: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député a-t-il employé une expression en anglais qui voulait dire à peu près que le ministre avait mis les pieds dans le plat, parce que je n'ai pas très bien saisi ce qu'a dit l'interprète en français.

M. MacDonald (Egmont): Oui.

M. Boulanger: Dans ce cas, vous feriez mieux de vérifier la traduction parce que ce que j'ai entendu m'a semblé très bizarre.

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Egmont): Madame le ministre a tout embrouillé et elle a toujours les pieds dans le plat. Je n'en dirai pas plus. A part cette petite divergence de vues, je dois dire que je regrette vraiment que madame le ministre se soit tellement éloignée du principe auquel elle tient plus que tout, à mon avis, c'est-à-dire l'égalité des droits pour tous. Elle peut bien s'étendre de façon démagogique, si j'ose dire, sur les avantages que les crédits d'impôt prévus dans la mesure représenteront pour les gagne-petit, mais elle ne devrait pas essayer de passer sous silence ce qui constitue, de toute évidence, un précédent important.

Elle s'est peut-être laissée leurrer sur l'importance de cette question. Elle a peut-être pensé que cela ne dérangerait pas grand-chose si quelques personnes n'étaient pas d'accord avec elle sur les pressions exercées sur les femmes pour les convaincre de gagner un peu moins d'argent ou de se chercher du travail un peu moins souvent. Somme toute, comme certains l'ont demandé, n'est-il pas tout à fait juste, en dernière analyse, que le revenu de la famille soit considéré en bloc, surtout si nous devons à ce point nous écarter de la notion de crédit d'impôt que préconisent depuis des années une foule d'organismes qui s'intéressent à la question des prestations d'assistance sociale, surtout ceux qui se préoccupent d'abord de la situation de la femme et de ses responsabilités familiales. Mais, en dépit de cela, on avait déjà établi—bien avant que le ministre nous présente sa proposition—que tout ce qui tendrait, aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu, à considérer le revenu familial en traitant les femmes comme des salariées secondaires ou une sorte de dépendantes économiques de leurs maris, irait à l'encontre du fait, de plus en plus admis, que les femmes, autant que les hommes ont le droit d'assumer une responsabilité et un rôle économiques au sein de notre société.

● (1552)

M. McGrath: Le ministre ne vous écoute pas.

M. MacDonald (Egmont): Très bien. Le ministre ne m'écoute pas préférant peut-être poursuivre sa petite conversation.

M. McGrath: Elle insiste pour que vous l'écoutez, mais elle-même ne vous écoute pas.

M. MacDonald (Egmont): S'il y a d'autres vis-à-vis qui désirent prendre la parole, j'espère que nous pourrons les entendre.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: A l'ordre. Le député d'Egmont a la parole.

M. MacDonald (Egmont): J'espère que tous les députés y compris ceux d'en face qui sifflent, voudront y réfléchir longuement. Peut-être certains trouvent la chose amusante. Pour moi, c'est une chose très sérieuse, car il s'agit de sanctionner un principe, comme on l'a clairement reconnu cet après-midi, il s'agit de modifier la loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne le revenu familial. On ne saurait être plus clair. Car personne ne doute que les femmes seront dépendantes de leurs maris puisqu'il n'est pas encore certain—je suis sûr que le ministre est prête à le concéder—que ce revenu pourra exister.

Cela ne touche pas seulement les gens qui se situent en haut de l'échelle des revenus—le ministre nous a jeté de la poudre aux yeux à cet égard—mais bien souvent aussi les gagne-petit qui se trouvent parfois dans des situations désespérées, comme la femme qui n'est pas en mesure de trouver du travail et dont le mari ne gagne pas suffisamment d'argent pour faire vivre sa famille.

Quand je vois le ministre proposer des dispositions pareilles et prétendre qu'on ne peut même pas les rendre équitables à l'égard de l'union de fait car la question n'a pas été sérieusement étudiée en fonction de la loi de l'impôt sur le revenu, je trouve que cela frise l'inconscience, d'autant plus—et je ne le répèterai pas car le député de Kingston et les Îles l'a déjà dit jeudi dernier—qu'en exposant son budget il y a quelques semaines, le ministre des Finances lui-même a présenté des documents qui montraient les problèmes que posait le concept du revenu familial.

Madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social préfère se retrancher derrière des arguments juridiques, comme elle a essayé de le faire, et dire que lorsqu'ils remplissent leurs déclarations d'impôt sur le revenu, ils le font sur une formule distincte, comme si cela justifiait de telles dispositions. Certains s'y laisseront sans doute prendre, et je crois qu'elle a déjà réussi à en tromper quelques-uns, mais quand ils commenceront à s'interroger sur les conséquences de cette mesure ils se diront qu'on pourrait très bien appliquer le même principe à l'assurance-chômage. Madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va-t-elle vouloir modifier la loi sur l'assurance-chômage pour y intégrer ce même principe à l'égard des revenus familiaux? J'aimerais le savoir, car elle a très bien préparé le terrain pour son collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.